



PREFET DU MORBIHAN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique en vue de l'exploitation sur le site du Chêne Tord sur les communes de Caro et Val D'Oust, d'une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent (7 éoliennes et 1 poste de livraison sur la commune de Caro et 1 éolienne et 1 poste de livraison sur la commune du Val d'Oust) sera ouverte du 20 juin au 21 juillet 2017 inclus, pour une durée de 32 jours, en mairies de CARO et VAL D'OUST.

Cette enquête publique est réalisée dans le cadre d'une procédure d'autorisation unique au titre :

- des installations classées pour la protection de l'environnement,
- du permis de construire,
- du défrichement,
- de l'approbation de projet d'ouvrage privé de raccordement au titre de l'article L.323-11 du code de l'énergie,

Le préfet du Morbihan est l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation unique.

A l'issue de la procédure, il pourra délivrer un arrêté d'autorisation d'exploitation assortie de prescriptions, au titre des 4 législations précitées ou un refus.

Ce projet est présenté par Monsieur Joël LEBEL, Président de la société Environnement et Energies Locales (EEL).

Le dossier soumis à l'enquête publique contient les documents suivants :

- 1 dossier (comprenant 12 pièces) produit par la société EEL, dont une étude d'impact (établie par M. Ferrand - conseil en environnement) et son résumé non technique, ainsi que le mémoire en réponse à l'avis émis par l'autorité environnementale,
- l'avis de l'autorité environnementale du 21 avril 2017
- les avis des services recueillis sur le projet (16)
- l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable en version papier chaque jour ouvrable en mairies de CARO et VAL D'OUST (Le Roc Saint André) aux horaires habituels d'ouverture de celles-ci. Ce dossier sera également consultable avec l'avis d'enquête publique sur le site Internet des services de l'Etat dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr). Le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique dans les mairies de Caro, Val d'Oust, Monterrein, Saint-Abraham, Missiriac, Guillac, Montertelot, Sérent, Saint-Marcel, Malestroit, Saint-Congard, Ruffiac, Tréal, Réminiac, Augan et Ploërmel aux horaires habituels d'ouverture de celles-ci.

Toute précision ou information complémentaire sur le projet pourra être demandée auprès du pétitionnaire (06.78.91.48.41 - lebel@eel-en.com).

Mme Joanna LECLERCQ, chargée de mission en urbanisme, est désignée par M. le Président du Tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire-enquêteur. Elle se tiendra à la disposition du public en mairies de CARO et VAL D'OUST (Le Roc Saint André) au cours de permanences qui se tiendront:

- Mardi 20 juin 2017 de 9h00 à 12h00 (Val d'Oust)
- Samedi 01 juillet 2017 de 9h00 à 12h00 (Caro)
- Samedi 08 juillet 2017 de 9h00 à 12h00 (Val d'Oust)
- Vendredi 21 juillet 2017 de 14h00 à 17h00 (Caro)

Les personnes intéressées par le projet pourront consigner directement leurs observations et propositions écrites dans les registres ouverts à cet effet ou les adresser par correspondance ou par courriel au commissaire-enquêteur à la mairie de CARO (4 rue Saint-Nicolas 56140 Caro/ courriel : mairie.caro@wanadoo.fr), pendant toute la durée de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, toute personne pourra prendre connaissance à la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan et en mairies de CARO et VAL D'OUST du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet des services de l'Etat dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr).